

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si le recensement militaire a été réalisé sur la commune, le jeune sera inscrit d'office. Il est cependant conseillé de vérifier que l'inscription soit effectuée.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Cependant, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant la date limite fixée par arrêté préfectoral.

Comment s'inscrire ?

En ligne ou en Mairie, avec :

- Le formulaire Cerfa dûment rempli
- Un justificatif d'identité (voir la liste des documents acceptés en lien utile)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir la liste des documents acceptés en lien utile)

Liens utiles

[Listes électorales : inscription en ligne | service public](#)

[Listes électorales : quel justificatif d'identité | service public](#)

[Listes électorales : quel justificatif de domicile | service public](#)

Contact

Mairie de Luzarches

Service état civil - Place de la Mairie - 95270

mairiedeluzarches@luzarches.net